



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2025.66

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU GYMNASE DE L'ESPACE LOUIS SIMON

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 19 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 13 mai 2025

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - CURTIL - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - JUGET - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - BARBOTIN - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH

Etaient absents représentés : Procuration de Guy PATRIS à Nadège ANCHISI, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Elodie KAMANDA, Yannick LE PRIOL, Daniel FAVARIO, Joanny DEGUIN, José Fernando RUIZ, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE, Michel GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

La rénovation énergétique et la mise au norme ERP de l'Espace Louis Simon sont programmées pour les années à venir.

Dans ce cadre, et soucieuse d'améliorer les consommations énergétiques à court terme, la commune s'est penchée sur celles du gymnase. Une étude d'opportunité a été commandée au bureau Illico qui a révélé l'utilité de remplacer au plus vite les lampes à sodium par de l'éclairage LED.

Le montant de l'opération se décompose aujourd'hui comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT
Autres études	2 950.00 €
Maîtrise d'œuvre	6 000.00 €
Travaux	60 000.00 €
<i>Montant total</i>	<i>68 950.00 €</i>

La région Auvergne-Rhône-Alpes apportant son soutien financier dans le cadre de son programme d'aide aux « Équipements sportifs » et en cohérence avec ses actions en faveur de la rénovation énergétique, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région.

Le plan de financement prévu par la collectivité est donc le suivant :

Nature de la recette	Taux	Montant HT
Commune de Gaillard	40 %	27 580.00 €
Agence nationale du sport (sollicitée pour 2025)	20 %	13 790.00 €
Région (sollicitée pour 2025)	40 %	27 580.00 €
Montant total	100 %	68 950.00 €

VU les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que « La commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune d'améliorer les consommations énergétiques à court terme au gymnase de l'Espace Louis Simon (ELS) ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité aux crédits de la Région ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN - BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - CURTIL - PATRIS - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - JUGET - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - MULLER - BARBOTIN - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH)

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au taux de 40 % auprès des services de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre des équipements sportifs, pour un montant de 27 580 € HT.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

28/5/25

- de sa mise en ligne le :

2/6/25